

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DEVE 1003 Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement – Communication de la Maire de Paris.

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, Livre V, Titre 1^{er} relatif aux dispositions applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment l'article R.512-39 ;

Vu la délibération 2013 DEVE 20 du 26 mars 2013 par laquelle le Conseil de Paris émettait un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Fabrice COQUIO, président de la société INTERXION France, concernant l'autorisation d'exploiter des installations de combustion au sein d'un Centre de Traitement Informatique (Data center), 1-3 rue Râteau à La Courneuve (93) ;

Vu la délibération 2013 DEVE 23 du 26 mars 2013 par laquelle le Conseil de Paris émettait un avis favorable à la demande formulée par Madame Marie-Anne MAZEAU, exploitante des établissements MAZEAU, concernant l'autorisation d'exploiter des installations de transit de regroupement ou de tri de métaux non dangereux, 28 rue Jules Vallès à Saint-Ouen (93) ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris informe les membres du Conseil de Paris des autorisations préfectorales d'exploitation ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Acte est donné à Madame la Maire de Paris de sa communication relative aux arrêtés d'autorisation délivrés à :

- la société INTERXION PARIS 7, pour exploiter des installations de combustion au sein d'un Centre de Traitement Informatique (Data center), situées 1-3 rue Râteau à La Courneuve (Seine-Saint-Denis),
- la société MAZEAU, pour exploiter une installation de transit, regroupement et tri de métaux non dangereux, située 28 rue Jules Vallès à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis).